

AVIS PUBLIC
ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE REGLEMENT NUMERO 02Z-2026 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE AFIN
DE CREER LA ZONE 111M A MEME UNE PARTIE DES ZONES 111C ET 113R

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 02Z-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 02-2006 et ses amendements en vigueur en vue de :

- Créer la zone 111M à même une partie de la zone 111C et 113R



AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Que lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le Conseil de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a adopté le projet de règlement 02Z-2026 modifiant le règlement de zonage 02-2006 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone 111M à même une partie de la zone 111C et 113R.
- 2- Que le projet de règlement sous le numéro 02Z-2026 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 3- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le 2 juin 2026 à 18h30** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliquées.
- 4- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à SAINT-LUDGER-DE-MILOT

Ce 15 mai 2026



Madame Rita Ouellet
D.G. Greffière trésorière